Correspondance cahiers d'habitats: 5320 / Corine biotope: 32.217



Description

Ce groupement de chaméphytes semi-arbustifs se développe en ceinture entre la zone la plus halophile et les végétations non-halophiles (maquis) en situation rocheuse. La physionomie de garrique est fortement marquée par la teinte grise de plusieurs espèces caractéristiques de cet habitat (Cinéraire maritime, Euphorbe pin, Immortelle stéchas. Thymélée tarton-raire...). Cet habitat constitue la transition entre les végétations de falaises littorales ou les phryganes de haut de falaise (UE 5410) et les fruticées thermoméditerranéennes.

Situation en PACA

Cet habitat est réparti sur l'ensemble de la Provence littorale, néanmoins sa distribution reste mal documentée.



PHOTO: V. NOBLE

Etat de conservation en France

MEDIT	ALPIN
inadéquat	sans objet

ETAGE DE VEGETATION NIVAL 3000 m ALPIN 2100 m SUBALPIN 1600 m MONTAGNARD SUPRA-MEDITERRANEEN THERMO-MEDITERRANEEN

Liens utiles

www.side.developpement-durable.gouv.fr

Fiches INPN + cahiers d'habitats : http://inpn.mnhn.fr

http://www.paca.developpement-durable gouv.fr/natura-2000-r167.htm



Cinéraire maritime (Senecio cineraria) - PHOTO: MG, LEBRUSC

Facteurs de vulnérabilité

- risque très important de piétinement, avec concentration sur des surfaces réduites d'un très grand nombre de promeneurs (sentier littoral).
- habitat en « zone littorale », très sensible à l'urbanisation et aux aménagements touristiques.
- sur substrat siliceux, risque élevé de concurrence avec les Griffes de sorcière (plante envahissante).
- habitat sensible aux embruns pollués (hydrocarbures et détergents) qui provoquent des dépérissements.
- habitat riche en espèces patrimoniales.

Principales pratiques susceptibles d'avoir des incidences

- urbanisation et artificialisation : dépôts de gravats, créations de pistes, construction
- surfréquentation des sites (sentier littoral).
- reiets pollués.

Actions favorables

- non intervention : pas de gestion particulière, laisser évoluer l'habitat.
- canalisation du public et mise en défens : dans les zones très fréquentées par le public. limiter les possibilités de divagation des promeneurs hors sentiers (pose de ganivelles), mise en défens de certaines zones sensibles.
- lutte contre les espèces envahissantes : mise en place de mesures de lutte contre l'envahissement par les Griffes de sorcière (arrachage...).



